

Enfin, la justice ordonne aux musulmans du Gard de quitter la mosquée de l'imam expulsé en 2024

écrit par Juvénal de Lyon | 3 avril 2025



La mosquée de Bagnols-sur-Cèze (Gard). (QUENTIN PEREZ DE TUDELA)



La mosquée de Bagnols-sur-Cèze (Gard). (QUENTIN PEREZ DE TUDELA)

Telle des berniques, l'association des musulmans du Gard refusait de se décrocher des bâtiments municipaux mis à disposition par la mairie (Quid de la loi de séparation de 1905 ?) !

Le tribunal administratif fait enfin cesser cette anomalie.

Attendons nous à de la résistance islamique opposée à l'exécution du jugement.

Juvénal

Affaire Mahjoubi : la justice ordonne à l'Association des musulmans du Gard rhodanien de quitter la mosquée de l'imam expulsé en 2024

L'Association des musulmans du Gard rhodanien doit également verser 2 500 euros à la commune de Bagnols-

sur-Cèze.

La justice ordonne à l'Association des musulmans du Gard rhodanien (AMGR) de quitter la mosquée de l'imam Mahjoub Mahjoubi, rapporte [« ici Gard Lozère »\(Nouvelle fenêtre\)](#) (ex-France Bleu), lundi 31 mars. Depuis [l'expulsion de l'imam](#) pour des prêches jugés radicaux en février 2024, la mairie de Bagnols-sur-Cèze demandait le départ de l'association de la mosquée At-Tawba, [un bâtiment public où officiait l'imam tunisien](#) et qui appartient à la ville. Le tribunal administratif vient de lui donner raison en ordonnant, le 26 mars dernier, le départ de l'AMGR du lieu.

Six mois pour faire ses valises

La justice laisse désormais six mois à l'AMGR pour faire ses valises. Passé ce délai, si l'association n'a pas quitté les lieux, « *un commissaire de justice, assisté de la force publique et d'un serrurier* », pourront être mobilisés. L'Association des musulmans du Gard rhodanien doit également verser 2 500 euros à la municipalité.

En mars 2024, le Conseil d'Etat avait confirmé l'expulsion de l'imam tunisien Mahjoub Mahjoubi, estimant que certains de ses prêches incitaient à la discrimination envers les femmes et les juifs. Imam de la petite ville de Bagnols-sur-Cèze, dans le département du Gard, Mahjoub Mahjoubi a été interpellé puis expulsé le 22 février vers la Tunisie. Il lui était notamment reproché la diffusion d'une vidéo dans laquelle il qualifiait le « *drapeau tricolore* » – sans préciser s'il s'agissait du drapeau français – de « *drapeau satanique* » qui n'aurait « *aucune valeur auprès d'Allah* ».

Source: <https://www.francetvinfo.fr/societe/justice/affaire-mahjoubi-la-justice-ordonne-a-l-association-des-musulmans-du-gard-rhodanien-de-quitter-la-mosquee-de-l->

[imam-expulse-en-2024_7163046.html](#)

Juvénal de Lyon

Liberté pour BOUALEM SANSAL